

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1311

présenté par
M. Boudié

à l'amendement n° 833 de M. Boucard

ARTICLE 14

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à l'exception des »,

les mots :

« sauf s'il s'agit d' ».

II. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa, après le mot :

« arme »,

insérer les mots :

« , des munitions ou des éléments de l'arme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.